

Après tout, nulle compagnie ne persistera dans une habitude qui résulte en de lourdes pertes d'argent.

L'honorable M. DANDURAND: Je ne suis pas entré dans tous ces détails, parce que j'ai supposé que le bill serait envoyé à un comité, qui examinerait toute la question.

L'honorable M. CASGRAIN: Lorsque la loi du dimanche fut adoptée, elle donna lieu à beaucoup de commentaires. Je suis allé voir le ministre de la Justice d'alors, aujourd'hui l'honorable sénateur d'York-Nord (l'honorable sir Allen Aylesworth) avec Honoré Gervais, ancien député de Sainte-Marie, que mon honorable collègue de Montarville (l'honorable M. Beaubien) connaissait bien, et que mon chef (l'honorable M. Dandurand) connaissait encore mieux. Il fut décidé—et j'espère qu'il n'y aura pas de changement à cet égard—d'insérer une clause conditionnelle à l'effet que nulle poursuite ne serait intentée sans l'autorisation du procureur général de la province intéressée. Je demandai que cette réserve s'appliquât à un article, et elle le fut. Puis je voulus qu'elle s'appliquât à un autre. Il y eut quelque objection, mais j'insistai. On décida de l'appliquer à un troisième également, comme cela aurait dû se faire. M. Aylesworth, comme on l'appelait alors, dit: "Ce n'est pas ainsi que nous les avocats préparons les lois". Je répondis: "Eh! bien, c'est de cette manière que nous les arpenteurs les faisons, et nous n'avons aucun ennui."

(La motion est adoptée, et le bill est lu pour la 2e fois.)

RENOI AU COMITÉ

L'honorable M. MURDOCK propose que le bill soit renvoyé au comité de la banque et du commerce.

L'honorable M. BLACK: Puis-je demander au parrain du bill s'il ne pense pas que cette mesure devrait être renvoyée au comité des bills d'intérêt privé?

L'honorable M. CASGRAIN: C'est un bill public. Soumettez-le au comité général.

L'honorable M. DANDURAND: Je crois que nous devrions le renvoyer au comité de la banque et du commerce, car il concerne les industries du pays.

L'honorable M. CANTLEY: Il ne devrait être renvoyé à aucun comité.

(La motion est adoptée.)

TRAVAUX DU SÉNAT

L'honorable M. DANDURAND: Honorables sénateurs, comme nous n'avons pas grand-chose à l'ordre du jour de demain, je

propose que lorsque le Sénat lèvera sa séance cet après-midi, il soit ajourné jusqu'à mardi prochain, à huit heures du soir.

Le très honorable M. MEIGHEN: Puis-je demander si le bill des Lignes aériennes Trans-Canada sera étudié en deuxième lecture?

L'honorable M. MURDOCK: Il est à l'ordre du jour pour demain.

L'honorable M. DANDURAND: Il sera discuté mardi, mais nous pouvons le retarder jusqu'à mercredi, si mon très honorable ami le désire.

(Le Sénat s'ajourne au mardi 8 mars, à huit heures du soir.)

SÉNAT

Mardi 8 mars 1938.

Le Sénat se réunit à huit heures du soir, Son Honneur le président étant au fauteuil.

Prières et affaires courantes.

BILL CONCERNANT LE DIVORCE ET LES CAUSES MATRIMONIALES

PREMIÈRE LECTURE

L'honorable M. McMEANS demande à déposer le bill (B), Loi concernant le divorce et les causes matrimoniales.

(Le bill est lu pour la 1re fois.)

BILL SUR L'OPIUM ET LES DROGUES NARCOTIQUES

PREMIÈRE LECTURE

Un message est reçu de la Chambre des communes, accompagnant le bill (24), Loi modifiant la Loi de l'opium et des drogues narcotiques, 1929.

(Le bill est lu pour la 1re fois.)

BILL MODIFIANT LA LOI DES COMMISSAIRES DU HAVRE DE WINNIPEG ET SAINT-BONIFACE

PREMIÈRE LECTURE

Un message est reçu de la Chambre des communes, accompagnant le bill (32), Loi modifiant la Loi des commissaires du havre de Winnipeg et Saint-Boniface.

(Le bill est lu pour la 1ère fois.)

BILL SUR LE CONTRAT AVEC OTTAWA

PREMIÈRE LECTURE

Un message est reçu de la Chambre des communes, accompagnant le bill (34), Loi autorisant un contrat entre Sa Majesté le Roi et la Corporation de la cité d'Ottawa.

(Le bill est lu pour la 1re fois.)